Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260206-20260003-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUMEUR - GAUTIER

L'an Deux Mille Vingt Six
Le six février à vingt heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Mr GOURONNEC Pierrick, Maire

DATE DE CONVOCATION **12 décembre 2025**	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	12
VOTANTS	12

Etaient présents :
Monsieur GOURONNEC Pierrick, Monsieur RENAUD François, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Monsieur JANVIER Jean-Yves, Monsieur MALLEDAN Pierre-Yvon, Monsieur TERRIEN Yannick, Madame CLENET Véronique, Monsieur LE GUEN François, Monsieur LE ROUZES Benoît, Madame BOURDOISEAU Sindy, Madame LE TIRANT Christine, Madame CARVENNEC Marie-Hélène

Absents excusés :
Madame DIONNOT Valérie

Absents :
Madame NICOLAS Adeline
Madame L'AUBIN Marie-Renée

Formant la majorité des membres en exercice.
Madame CLENET Véronique est nommée secrétaire de séance.

SUBVENTIONS 2026 – 2

A) Chasse

Monsieur Jean-Yves JANVIER, Président de l'association sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer la subvention suivante :

CHASSE	200,00 €

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve la subvention ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260206-20260003-DE

B) Rando-Pleumeur

Monsieur Pierre-Yvon MALLEDAN, Président de l'association sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer la subvention suivante :

PLEUMEUR RANDO	200,00 €

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve la subvention ci-dessus.

C) Comité des Fêtes

Monsieur François LE GUEN, Président de l'association sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer la subvention suivante :

COMITE DES FETES	1 266,00 €

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve la subvention ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire,

Le Maire,
Pierrick GOURONNEC

